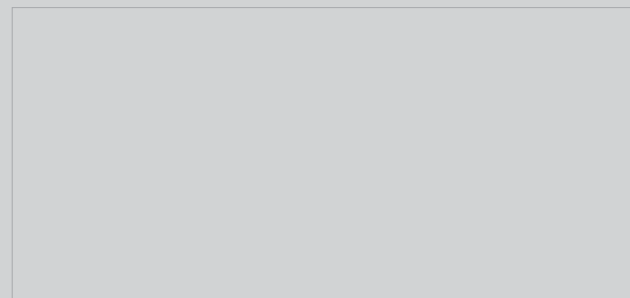


Le Combat Social

FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N°5-2025 mai (2025) | 1 €





L'éditorial de Magali Lardeux

LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD
cgt-Force Ouvrière
de Maine-et-Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
02 41 25 49 60
udfo49@force-ouvriere.fr

www.fo49.fr
Inscrit à la CPPAP
n° 0725507442
Directrice de
publication :
Magali LARDEUX

Sommaire

- 2 / 3 Édito de Magali Lardeux
- 4 Non à la destruction de la Sécu
- 5 Mobilisation à Savoir Plus
- 6 Mobilisation au CHU/ des lits pour le CESAM
- 7 Stop à la souffrance au travail
- 8 Victoire à VYV3 PDL
- 9 Les Territoriaux contre l'austérité
- 10/11 80 ans de la sécu

En guise d'édito vous retrouverez ci-dessous la prise de parole de Magali lors de la manifesta- tion du 1^{er} mai

« Chers Amis, chers Camarades,
Je vous apporte le Salut fraternel des syndicats FORCE OUVRIERE du Maine-et-Loire en ce 1^{er} mai 2025... qui n'est pas un 1^{er} mai « ordinaire ».

En effet, voilà quelques années que les travailleurs français n'avaient vu la guerre de si près... Voilà de longues années que nous n'avions vu des budgets de guerre atteindre de tels sommets, entendu sur toutes les ondes des appels à l'union nationale sous prétexte d'un « nécessaire effort de guerre », ni subi des plans de rigueur d'une telle ampleur!

Dans ce contexte de marche à la guerre, FO réaffirme ce 1^{er} mai son opposition à TOUTES les guerres, car « Toute guerre n'est qu'un attentat contre la classe ouvrière. Elle est un moyen sanglant et terrible de faire diversion à ses revendications! » disait Léon Jouhaux. Nous n'acceptons pas que des travailleurs meurent pour des intérêts qui ne sont pas les leurs, comme les centaines de milliers, enrôlés de force en Russie ou en Ukraine. Et nous avons une pensée toute particulière pour

les victimes du génocide filmé au Moyen-Orient. Comment ne pas être effaré par ce massacre à ciel ouvert, et qu'il soit possible d'éliminer un peuple entier sous les yeux du monde sans que les gouvernements ne bougent, préférant réprimer les manifestations pour le « Cessez-le-feu » plutôt que d'arrêter de livrer des armes...?

« L'Union des travailleurs fera la paix du monde », disait encore Léon Jouhaux. Nous sommes à ce moment de l'Histoire, où il nous faut faire cette unité en refusant toute tentative de division, notamment raciste, impulsées par la Loi immigration ou la circulaire Retailleau, exacerbée par le gouvernement MACRON.

Amis, Camarades : ce qui nous UNIS, ce sont nos revendications! Aux États-Unis, 1^{er} exportateur d'armes, TRUMP licencie des dizaines de milliers de fonctionnaires, bafoue les libertés et les droits fondamentaux, chasse les travailleurs immigrés et fait dangereusement baisser le niveau de vie de l'ensemble de la population américaine... En France, MACRON a fait adopter un budget au 49-3 de dizaines de milliards de coupes et prévient qu'il veut faire 40 milliards d'économies supplémentaires... Or, 40 milliards, c'est exactement ce que Ursula Von der Leyen



demande à la France pour « réarmer l'Europe »! L'UD FO 49 maintient une position ferme : Non à la guerre, non à l'argent pour la guerre, non à l'économie de guerre, non à l'union sacrée derrière les va-t-en-guerre... quelques soient leurs couleurs politiques! La satisfaction de nos revendications est incompatible avec une économie de guerre!

L'argent doit aller dans l'augmentation des salaires, les retraites, dans la Sécu (dont nous célébrons les 80 ans), dans les services publics, l'hôpital, l'école, les collectivités territoriales, bref : pour les besoins de la population!

Et de l'argent, il y a en a!
Ce ne sont pas les 147 milliards français à qui le gouvernement demande un effort!...



Mais aux plus pauvres, aux retraités, privilégiés soi-disant par l'abattement fiscal de 10 %, aux fonctionnaires en arrêt maladie...

Dans le même temps, l'État verse 200 milliards d'aides publiques sans contreparties aux entreprises annuellement ! Des entreprises comme Michelin, Michelin qui avait versé assez de dividendes sur une année pour payer le salaire de 1000 salariés pendant 20 ans, et qui a pourtant décidé de fermer l'usine de CHOLET !

L'UD FO 49 soutient tous les travailleurs, de plus en plus nombreux à être menacés par un licenciement, comme les salariés de « Savoirs Plus » actuellement mobilisés contre la fermeture de magasins tels que la SADEL et la librairie Contact et la suppression d'1/3 de leurs effectifs, comme les salariés impactés par les coupes Moranaï dans la culture, la vie associative, les missions locales, le planning familial...

Des milliers d'emplois sont sur la sellette dans le Maine-et-Loire. Nationalement, c'est 150 à 300 000 ! Contre ces plans destructeurs, maintenons le cap des revendications. Continuons à LES porter, sans nous soumettre à l'« union sacrée » que voudrait imposer MACRON en même temps que des feuilles de route que les organisations syndicales devraient se charger de mettre en œuvre. Pour FO, c'est NON ! Nous n'avons pas besoin de « conclave », nous avons besoin d'organiser le rapport de force et de stopper cette politique !

Les salariés se mobilisent secteur par secteur et ces derniers temps, la lutte des classes est intense...

Les salariés de la plateforme téléphonique de la CPAM 49 se sont mis en grève reconductible à compter du 5 décembre et ont obtenu du salaire. Les personnels de la stérilisation du CHU se sont mis en grève reconductible et ont obtenu des moyens. Les agents de l'agence France travail de Cholet ont fait grève à 80 % et ont obtenu des avancées pour leurs conditions de travail devenues délébiles, les salariés du Vv3 Pays de la Loire ont voté la reconduction de la grève le 29 avril...

Là où la grève est majoritaire et déterminée, le rapport de force paie ! C'est ainsi que les salariés des crèches de Saumur viennent de gagner 100 euros nets mensuels par mois...

De nouveaux moyens d'action sont discutés dans les assemblées générales. Loin des journées d'action saute-moutons stériles, les personnels décident de l'occupation des locaux comme à l'EPHAD St Nicolas, d'associer les familles de résidents comme à RVO à Segré et les usagers du service public. C'est ainsi que dans certains départements, la grève associée à l'action des usagers, y compris avec des tracteurs de la Confédération paysanne, ont permis le recul sur 30 fermetures de classes par exemple en Gironde ou encore d'obtenir des moyens pour le CHU de Grenoble.

Alors, portons haut les banderoles, portons haut les couleurs de la classe ouvrière et ses revendications ! Construisons dans les semaines qui viennent le « tous ensemble et en même temps », réunissons les assemblées générales, dans l'unité sur les revendications !

En haut, tout est fait pour sauver de la censure le président de la République et le Premier ministre au bord du gouffre avec l'affaire Bétharram. Tout cela va-t-il tenir encore longtemps ?

Ce 1^{er} mai 2025 doit être le point d'appui pour gagner !

Non à la guerre ! Abrogation de la réforme des retraites MACRON/BORNE ! Abrogation de la Loi Plein Emploi ! Défense de la sécurité sociale et des services publics ! Arrêt des licenciements ! Augmentation générale des salaires et des pensions !

PAIN, PAIX, LIBERTÉ !

Lors de ce 1^{er} mai nous étions près de 2500 à manifester dans le département à l'appel CGT-FO-FSU-Solidaires-UNSA et des organisations de la jeunesse UNEF, Union étudiante : près de 2000 à ANGERS, 250 à CHOLET, 150 à SAUMUR, 50 à SEGRÉ.

Nous avons souhaité, compte tenu du contexte de marche à la guerre, manifester dans l'unité avec les organisations qui demandent toujours l'abrogation de la réforme des retraites, la CFDT n'était donc pas présente.

Nous avons donné notre point de vue sur les tentatives d'union nationale derrière l'effort de guerre du gouvernement MACRON... et sur les journées d'action à répétition, seul moyen d'action proposé par d'autres syndicats, en nous appuyant sur les victoires obtenues par les salariés aidés par notre syndicalisme FO dans le département depuis quelques mois.

ACTUALITÉS

Macron annonce une conférence sociale de destruction de la Sécu...

Comme pour le Conclave : Nous n'en voulons pas !

Lors de son interview télévisé du 13 mai dernier, le président Macron a indiqué souhaiter organiser une conférence sociale multipartite pour réfléchir à une nouvelle manière de financer le modèle social français, qu'il juge trop lourdement assis sur les prélèvements sur le travail (cotisations sociales sur les salaires notamment)..

Nos camarades de la FEC ont rédigé un communiqué que vous trouverez ci-dessous :

« Le Président de la République a confirmé, par ses annonces, sa volonté d'en finir avec la Sécurité Sociale de 1945.

Il a ainsi estimé que le "poids" des cotisations était trop important dans les ressources de cette dernière. Il a en conséquence demandé au gouvernement d'organiser, dans les prochaines semaines une conférence sociale sur le financement de toute la protection sociale "avec l'ensemble des forces syndicales et patronales".

En s'attaquant aux cotisations,

Macron approfondit une politique visant à détruire les fondements de la Sécurité Sociale qui appartient aux travailleurs, qui est fondée sur le principe de solidarité et permet à chacun de recevoir selon ses besoins.

Pour rappel la cotisation ouvre des droits, alors que l'impôt (ici la TVA) est réparti en fonction des choix politiques des gouvernements.

Cette politique de remise en cause du salaire différé a déjà abouti en 2018, à la suppression des cotisations salariales Maladie. Elle s'incarne également dans les dizaines de milliards d'exonérations de cotisations sociales en faveur du patronat appliquées chaque année. Ces dernières sont d'autant plus dévastatrices que les compensations par l'État, auxquelles elles donnent lieu viennent aggraver de façon considérable les difficultés énormes dans lesquelles sont aujourd'hui placés les services publics par manque de moyens. Elles sont par ailleurs un frein aux augmentations de salaire, la réduction générale de cotisations s'appliquant pour les salaires inférieurs à 1,6 fois le SMIC.

Dans le même temps que cette offen-

sive sur le financement, le Président du Haut Conseil pour l'avenir de l'Assurance-Maladie est missionné par Bayrou pour trouver des pistes d'économies dans toute la Sécurité Sociale dans la perspective de la LFSS 2026. Ce dernier affirme par ailleurs vouloir "remettre à plat les missions et les budgets de nos administrations" pour redresser les comptes publics, notamment en s'attaquant aux "doublons". Déjà, de vertueux commentateurs y voient l'occasion d'enfin généraliser les fusions entre les CPAM et les CAF.

La politique guerrière de Macron et de son gouvernement s'applique à la Sécurité Sociale où elle s'accélère semaine après semaine. Elle vise à en finir avec ses principes, s'en prend au fonctionnement de ses organismes et à ses personnels.

Dans la logique du conclave sur les retraites que FO a quitté, le Président de la République veut une conférence sur le financement de la Protection Sociale pour associer les Confédérations syndicales à son démantèlement. Pour la Section Fédérale des Organismes Sociaux, il ne peut être question de prêter la main à cet enfumage.

Plus que jamais, arrêt des exonérations de cotisations sociales en faveur du patronat !

Pas de conférence sociale pour détruire la Sécu !

Défense de la Sécurité Sociale de 1945 ! »

Pour les 10 ans de la sécurité sociale en 1955, la confédération avait sorti un Numéro spécial de Force Ouvrière Informations dont l'avant-propos se concluait par « La sécurité sociale crée des besoins nouveaux. Son évolution conduit à des charges de plus en plus lourdes et, aussi paradoxale que puisse apparaître au premier abord cette constatation, l'amélioration de l'état sanitaire conduit

à des dépenses plus importantes parce que l'on aborde des traitements auxquels on ne rêvait pas autrefois, parce que la longévité a augmenté, parce que, ayant ouvert partiellement des besoins, on veut maintenant les couvrir complètement.

Les hommes politiques qui ne comprennent pas cet impératif manquent singulièrement de lo-

gique, ceux qui le comprennent, mais qui ne font rien, restent, ipso facto les défenseurs d'intérêts particuliers que notre société toujours basée sur le capitalisme s'acharne à maintenir. »

On pourrait logiquement se demander quels intérêts sert Macron...

ACTUALITÉS

Les salariés de Savoirs Plus mobilisés contre les suppressions de postes !

Nous étions une soixantaine devant le siège de Savoir Plus à Brissac mardi 20 mai dernier pour demander la tenue du CSE et le vote d'une expertise financière, afin de démontrer l'absence de nécessité des suppressions de postes et des fermetures de sites

Depuis plusieurs semaines c'est un véritable bras de fer qui est engagé entre les salariés et les dirigeants de la SCOP Savoir Plus qui veulent fermer 4 sites, licencier 53 salariés. La Sadel et la librairie Contact de la rue Lenepveu sont

cière demandée. La mobilisation du 20 mai devait coïncider, avec une réunion du CSE, qui a été annulée soit disant pour des raisons de sécurité... Il est à se demander de quoi à peur la direction.

Comment les représentants du personnel peuvent-ils voter contre ?

Ainsi, elle a tout fait pour bâillonner le syndicat et les voix dissidentes. Aujourd'hui, les salariés sont confrontés à une véritable crise puisqu'une partie de leurs élus (sans étiquette) en CSE ne les représente plus ...



complice de ce drame qui touche 53 camarades.

Est-ce possible de se regarder dans une glace après avoir validé un plan social ! Comment vos proches et vos amis réagissent-ils, comment vous jugent-il désormais ?

Je m'avance, vous vous êtes bien gardé de le dire à quiconque, vous avez probablement honte. Sachez que vous allez traîner ce boulet toute votre vie, tôt ou tard cela se saura et votre image en pâtira.

Vous n'avez pas assumé votre rôle de délégué, vous vous êtes présentés afin d'être protégés. Vos collègues, vous vous en foutez, ils ne représentent rien pour vous !

Votre leitmotiv est de garder votre travail et d'être bien vu par la direction. Visiblement c'est la seule chose que vous savez faire.

J'ignore ce que la direction vous a promis, mais de toute évidence vous l'avez accepté !

C'est vrai, j'oubliais, quand on a aucune déontologie, c'est tellement plus simple de tout accepter, mais...

Je ne vous dis pas « bien cordialement ».

Nouveau CSE le 3 Juin

Un nouveau CSE est programmé le 03 Juin les grévistes ont décidé d'une nouvelle mobilisation lors de celui-ci !

Le directeur a déjà menacé d'annuler la tenu de la réunion en cas de mobilisation !

Délis d'entrave quand tu nous tiens ...



menacées de fermeture, alors que les magasins de Rennes et Vannes ont déjà baissé le rideau l'an dernier. Les salariés en grève exigent qu'une expertise financière indépendante soit réalisée, afin de faire la transparence sur l'état financier réel de la SCOP.

Face à la soixantaine de personnes présentes, le directeur est resté inflexible, rappelant qu'il était là pour sauver l'entreprise, mais pas les emplois. Les grévistes ont essayé de rencontrer leur collègues présents sur le site de Brissac, mais les locaux ont été fermés à clef sur décision des responsables.

Tout en mis en œuvre pour empêcher le dialogue, et surtout que soit votée l'expertise finan-

Une salarié s'adresse aux élus dans une lettre :

J'ai moi-même été déléguée durant deux décennies dans mon entreprise, ma déontologie était de défendre les intérêts de tous mes camarades, sans exception, le mot licenciement était pour moi inentendable. Dès qu'un plan social se profilait, nous mettions tout en oeuvre pour contrer la direction, tracts, débrayages, droit d'alerte et grève s'il le fallait.

Les délégués de l'époque avaient des convictions et ne se souciaient pas de leur cas personnel, aujourd'hui force est de constater que ce temps est révolu.

Se présenter et devenir délégués, ce n'est pas seulement vendre des places de cinéma et des madeleines BIJOU, c'est combattre l'injustice.

Le plan social en est une, le plus répugnant c'est d'apprendre que vous êtes

EN DIRECT DES SYNDICATS

1046 Hospitaliers d'Angers s'adressent à leur directrice !



Les hospitaliers du CHU d'Angers organisés avec leur syndicat FO ont signé massivement une lettre demandant l'arrêt du plan d'économie et donc de bonnes conditions de travail. Le 29 avril dernier, une soixantaine d'agents s'est retrouvée pour aller la déposer à la direction. Vous trouverez ci-dessous leur lettre :

« Madame la Directrice générale, après les coupes drastiques sur les effectifs en 2018 pour éponger un déficit organisé qui n'était pas le nôtre, une nouvelle fois, pour répondre au manque de financement et aux budgets intenable imposés par le gouvernement, c'est à nous, à nos conditions de travail que vous vous en prenez. Alors même, que dans les services, nous assurons nos missions et la continuité des soins dans des conditions toujours plus dégradées, que plus de 40 postes soignants sont vacants,

vous annoncez des mesures pour réduire un déficit qui n'est toujours pas le nôtre et dont les conséquences impacteront nos conditions de travail :

- Moins de moyens de remplacements (l'équivalent d'au moins 40 ETP),
- 100 mensualités de remplacements en moins pour l'été, synonymes d'auto remplacements, de remise en cause des temps partiels, de week-ends supplémentaires...,
- Au total, sur l'été, c'est plus de 200 mensualités en moins (remplacements d'été et remplacements des arrêts)
- Conditionnement des jours épargnés sur le CET à la notion de "nécessité de service". C'est-à-dire tenter de nous voler des jours,
- Modifications unilatérales des règles de remplacements allant à l'encontre des effectifs présentés en CSE, déjà en dessous des besoins
- Réduction des durées moyennes de séjour, c'est-à-dire toujours plus d'entrées et de sorties de parents, de cadences de travail, sans aucun renfort. La pression est mise sur les équipes, d'autant

plus pour les congés d'été. Madame la directrice générale, arrêtez de vous en prendre à nous, à nos droits et à nos conditions de travail avec des mesures contraires à nos attentes, à nos besoins et à ceux des patients. Nous avons besoin de bras et de lits. Nous vous demandons des mesures immédiates :

- Augmentation des remplacements d'été : un minimum de 200 mensualités supplémentaires doivent être allouées pour garantir la continuité des soins cet été, que tous les agents aient 3 semaines consécutives, que les temps partiels soient maintenus...
- Remplacement systématique des absences : tous les arrêts de travail doivent être remplacés tout au long de l'année.
- Pérennisation des emplois contractuels : mise en stage de nos collègues dans les services (mesure qui n'est toujours pas généralisée!).
- Aucune heure faite, aucun jour de congés non pris, ne doit être perdue. Madame la Directrice générale, laissez-nous soigner, laissez-nous travailler dans de bonnes conditions. »

Psychiatrie l'ARS décide d'ouvrir des lits au CESAME

Dans le précédent numéro de ce journal, nous vous faisons part de la situation de la psychiatrie dans le département. Il y a eu depuis le début de l'année des articles de presse

et une lettre ouverte des agents du service des urgences du CHU. L'ARS sous la pression a décidé d'ouvrir des lits au CESAME.

Une ouverture, MAIS à financement constant...

C'est dans ces conditions que nos camarades du CESAME ont décidé d'interpeller le Directeur de l'ARS avec une lettre ouverte que vous retrouverez ci-contre :

EN DIRECT DES SYNDICATS

Monsieur le Directeur Général de l'ARS Pays de la Loire, Madame la Présidente du Conseil de Surveillance et Monsieur le Directeur Général du CH CESAME.

L'annonce de l'ouverture mi-juillet au CESAME d'une unité qui comportera progressivement 20 lits, ayant vocation à accueillir des patients hospitalisés en intra et ayant une orientation validée EHPAD nous interroge fortement sous plusieurs angles.

Cette unité, dont la date de fermeture est d'ores et déjà programmée par la mise en chantier du Schéma Directeur Immobilier en 2027, est en lien direct avec la perte progressive des capacités d'hospitalisation en psychiatrie, au CESAME et aux alentours (virage ambulatoire, crise

RH, augmentation des besoins de santé...), et ses dramatiques conséquences récemment médiatisées.

Les différentes demandes de financement en direction de l'ARS vont-elles suffire à soutenir cette initiative sans mettre en péril le budget du CESAME ?

Rappelons que les excédents budgétaires des deux dernières années sont, en grande partie, liés aux vacances de postes (médicaux et paramédicaux). C'est un financement total et ambitieux qu'il est nécessaire d'obtenir auprès de l'ARS afin d'éviter de retrouver le temps des déficits et les plans de réduction touchant en premier lieu, comme toujours, le personnel.

À ce stade chacun peut s'interroger et a besoin de réponses concernant :

- L'architecture des lieux choisis et son budget de mise en conformité nécessaire pour un accueil et des conditions de travail respectant les normes.

- Le ratio patient/soignant nécessaire eu égard à la typologie des patients.

- Le recrutement ainsi que la structure des grades

- La possibilité à ceux qui le souhaitent d'intégrer en interne prioritairement l'unité et à contrario un engagement clair d'absence de mobilité forcée.

- La quotité de temps médical général et spécialisé qui seront dédiés ainsi que la présence sur site de ces personnels.

Tous ces sujets sont autant de points de vigilance qui doivent être rapidement éclairés.

EHPAD : Le GD FO dit stop à la souffrance au travail !

À l'initiative du GD 40 agents et salariés des EHPAD du département se sont réunis le 24 avril dernier. Vous trouverez ci-dessous le communiqué du GD qui a suivi leurs échanges

« Quand prendre soin devient souffrir

Le 24 avril 2025, à l'initiative du GD FO SPS 49, plus de 40 agents et salariés des Ehpads publics et privés se sont réunis pour échanger autour des conditions de vie et de travail dans ces établissements. Le constat est dramatique !

- Épuisement du personnel du fait d'un auto-remplacement fréquent
- Absentéisme récurrent
- Manque de moyens budgétaires
- Gel des salaires et du point d'indice
- Diminution du nombre de soignants au lit du résident
- Non-respect de la réglementation et pression sur le personnel
- Baisse de l'attractivité des métiers
- Manque de formation des agents recrutés
- Appel croissant aux intérimaires
- Glissement de tâches

Il n'est pas acceptable que ce constat soit passé sous silence.

Il n'est pas acceptable que le personnel ne puisse exercer dans des condi-



tions humaines.

Il n'est pas acceptable que les résidents paient de plus en plus cher alors que les conditions de vie en Ehpads se dégradent.

Ni le personnel, ni les résidents ne sont responsables des coupes budgétaires.

Doit-on en arriver à des suicides pour que les autorités (directions, élus, ARS, conseil départemental, gouvernement...) réagissent et entendent la souffrance du personnel ?

Nous ne pouvons accepter qu'ils taisent la réalité et ne mettent aucun moyen d'action pour améliorer les conditions de travail du personnel et la qualité de vie des résidents.

À l'issue de la réunion, il a été décidé de dénoncer cette réalité par tous les moyens possibles : diffusion de ce communiqué le plus largement possible, discussion avec les agents et salariés, organisation d'assemblées générales et de réunions d'informa-

tion, information des familles et du Conseil de Vie Sociale, mobilisations allant jusqu'à la grève pour arriver à la satisfaction de nos revendications :

- Augmentation du ratio soignant/résident
- Respect de la réglementation, du droit au repos
- Augmentation des moyens financiers
- Prime Ségur et prime grand âge pour tous
- Respect du statut
- Formation du personnel
- NBI à tous les ASH faisant fonction soignants
- Stagiairisation des contractuels sans concours

Pour l'amélioration des conditions de travail et de vie dans les Ehpads, Force Ouvrière ne lâchera rien !!!

Nous ne nous taisons pas !!!! »

EN DIRECT DES SYNDICATS

Groupe VYV 3 PDL : une première victoire qui en appelle d'autres



Cest une série de reculs sociaux majeurs qui se profile avec ce projet d'accord présenté par la direction : augmentation du nombre d'heures de travail : les salariés seront contraints de travailler plus (1 595 heures par an contre 1 560 actuellement), perte de jours de congés payés : encore un droit fondamental qui disparaît au profit de la direction.

Face au projet d'annualisation et de remise en cause des différentes conventions collectives s'appliquant dans l'entreprise, nos camarades ont pris l'initiative de s'adresser aux salariés ainsi qu'à l'ensemble des organisations syndicales. Seule la CFECGC a répondu à cet appel.

Des assemblées générales ont été organisées sur de nombreux sites (Ehpad, crèches, établissements d'action sociale, magasins d'optique et audio, dentaire) afin de préparer la grève des 10, 11 et 12 décembre derniers.

Pendant trois jours la mobilisation a été importante, les piquets de grève sont organisés devant les différents établissements. Des motions précisant les revendications et s'adressant à l'ensemble

des salariés sont adoptées.

GRÈVE EN DÉCEMBRE ET FÉVRIER DERNIERS DANS L'UNITÉ

Une nouvelle fois les salariés s'adressent à l'ensemble des organisations syndicales pour leur demander de rejoindre le mouvement. Les grévistes se sont rassemblés sur plusieurs sites, notamment à Nantes, Saint-Nazaire, Le Mans, Angers, La Roche-sur-Yon et Laval. Des délégations de grévistes ont été reçues par la direction sur les principaux lieux de rassemblement, mais la direction s'est refusée à toute avancée significative pour les salariés.

GRÈVE MASSIVE DANS TOUS LES ÉTABLISSEMENTS LE 29 AVRIL AVEC RECONDUCTION

Sur la base de la mobilisation du personnel, l'ensemble des organisations syndicales de l'entreprise appelle de nouveau à la grève à partir du 29 avril. Ce 29 avril, dans tous les établissements des Pays de la Loire, la grève est importante environ 100 grévistes sont recensés.

Des rassemblements sont organisés devant les magasins d'optique et d'audioprothèses.

À Angers, 200 salariés sont pré-

sents. Après les interventions des différentes organisations syndicales, notre camarade Anthony Kerdreux, DSC du groupe, indique que la direction ne comprend que le rapport de force et propose aux salariés la reconduction de la grève pour le lendemain.

À une écrasante majorité, les salariés votent à main levée la reconduction. La grève est à nouveau massive le 30 avril.

Le 2 mai, la direction s'engage à garantir l'ensemble des conventions collectives par accord d'entreprise.

Il s'agit d'une grande victoire pour l'ensemble des salariés. Cette victoire est le produit d'un combat mené avec ténacité pour aider les salariés à prendre leur destin en main en utilisant l'outil syndical. La mobilisation des salariés a donné confiance à l'intersyndicale, pour imposer l'unité et ainsi faire plier la direction.

Cette première victoire est un point d'étape dans la bagarre pour le maintien des acquis des salariés, nos camarades ont décidé avec l'intersyndicale de retourner s'asseoir à la table des négociations. Une lettre ouverte a été proposée aux salariés pour maintenir le rapport de force et la pression sur la direction.

ACTUALITÉS

Les agents territoriaux des Pays de la Loire entrent en résistance face à l'austérité !



Réunis en assemblée générale, les syndicats Force Ouvrière des agents territoriaux des Pays de la Loire lancent un cri d'alarme et un appel à la mobilisation générale. Face aux attaques incessantes contre les métiers, les statuts et les conditions de travail de la fonction publique territoriale, les agents disent : ça suffit !

Après l'introduction de Magali Lardeux, les camarades secrétaires de GD et Régional ont ouvert la discussion.

S'en est suivie une matinée d'échanges où tous les camarades présents font le même constat !

Suppressions de postes, surcharge de travail, stagnation des salaires, privatisations rampantes : le gouvernement mène une offensive brutale contre les services publics. Les agents territoriaux ne seront pas les variables d'ajustement d'une politique d'austérité qui les épuise et dégrade la qualité du service rendu aux usagers.

Face à cette situation, les syndicats FO exigent :

- Une revalorisation immédiate de +31 % du point d'indice pour compenser les pertes

de pouvoir d'achat subies depuis 2000, ainsi qu'une révision des grilles indiciaires.

- Le retrait immédiat de la réforme des retraites, synonyme d'allongement de carrière jusqu'à l'épuisement.
- L'abrogation de la loi réduisant les indemnités en arrêt maladie : être malade n'est pas un choix !
- L'arrêt des suppressions de postes et le lancement d'un plan de recrutement ambitieux.
- Des conditions de travail dignes, avec reconnaissance de la pénibilité et protection de la santé physique et mentale des agents.

- Des budgets à la hauteur des missions publiques.

- Un moratoire sur les privatisations et externalisations des services publics locaux.

Ce rassemblement massif des agents en Pays de la Loire marque un tournant : la grève n'est plus une option, elle devient une nécessité. Force Ouvrière appelle à la convergence des luttes dans toutes les régions.

« Nous n'attendons plus. L'heure est à l'offensive. Défendons-nous maintenant, avant qu'il ne soit trop tard. »



- L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique (2019), qui fragilise les garanties statutaires ;

80 ANS DE LA SÉCU

Le Combat Social poursuit la publication d'articles consacrés à la Sécurité Sociale, à l'occasion de ses 80 ans. Le mois dernier, nous étions revenus sur les textes préparatoires à sa fondation. Ce mois-ci, nous revenons sur les deux ordonnances fondatrices de la Sécurité Sociale, les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945.

La création de la Sécurité Sociale : les ordonnances de 1945

Les textes

Les textes fondateurs sont essentiellement :

- « **L'avis 507** », qui préfigure les ordonnances du 4 et du 19 octobre. Il a été présenté par Georges Buisson au compte de la « *Commission chargée d'examiner les dispositions d'un projet relatif à l'organisation de la sécurité sociale* » dite « Commission Delépine » du nom de son président¹. Il a été adopté le 31 juillet 1945. C'est le seul des textes fondateurs à avoir fait l'objet d'un vote.
- **L'ordonnance du 4 octobre 1945**, qui reprend le contenu de « l'avis 507 » et détermine l'organisation et le fonctionnement de la Sécurité sociale.
- **L'ordonnance du 19 octobre 1945** enfin qui détermine les bénéficiaires de la Sécurité sociale et en détaille les prestations.

Les ordonnances ont été promulguées par le gouvernement de Gaulle dont le ministre du Travail et de la Sécurité sociale est, à cette date, Alexandre Parodi.

L'avis n° 507 « sur l'organisation de la Sécurité sociale »

Georges Buisson présente donc l'avis n° 507 le 5 juillet 1945 à l'Assemblée consultative provisoire. L'architecture proposée de la Sécurité sociale à construire reprend l'essentiel de son plan. Elle s'articule autour de deux principes :

- **la caisse unique**;

¹ La commission Delépine, créée le 9 juin 1945, comprend entre autres 4 représentants des organisations ouvrières : Georges Buisson, secrétaire confédéral, membre du courant « confédéré » au sein de la CGT encore unifiée, Oreste Capocci, lui aussi « confédéré », secrétaire de la fédération nationale des syndicats d'employés, qui deviendra la FEC en rejoignant FO à la scission de 1947, Henri Fradin, de la CGT, un « unitaire » membre du PCF et enfin Henri Sinjon, de la CFTC.

- **la cotisation unique** sans distinction de risque.

La caisse unique a cristallisé l'hostilité à la Sécurité sociale fondée sur la solidarité ouvrière.

Si tous les participants de la commission Delépine sont d'accord pour réduire le nombre de caisses², les difficultés ont commencé lorsqu'il s'est agi de savoir s'il fallait laisser subsister plusieurs caisses par circonscription et si la même caisse aurait en charge la gestion de l'ensemble des risques (accidents du travail, assurances sociales, allocations familiales).

Le patronat, la mutualité et la CFTC s'y opposent. Ils veulent conserver leur présence dans les caisses et imposer le libre choix d'affiliation.³ Mais ils n'auront pas gain de cause.

Malgré l'exception, très dommageable, des Allocations familiales, les caisses uniques de Sécurité sociale (caisse primaire et caisse régionale, voire infra) vont regrouper tous les risques.

Une fois l'avis 507 adopté, le gouvernement le développera et le codifiera dans l'ordonnance du 4 octobre 1945.

La caisse unique est la colonne vertébrale de l'ordonnance du 4 octobre 1945.

Au moment où la Sécurité sociale rassemble des risques jusque-là dispersés, la caisse unique consacre l'unité

² Au sortir de la guerre il y a en effet 727 caisses d'Assurance sociale dont 176 dirigées par la Mutualité et 92 caisses d'invalidité-vieillesse dites « caisses de capitalisation. »

³ C'est ainsi que Gaston Tessier, responsable de la CFTC et mutualiste, explique sa position : « Tout a été fait, malheureusement sans succès, pour défendre les libertés mutualistes que nous considérons comme fondamentales et pour écarter la formule de la caisse unique, périlleuse aventure qui, dans ce domaine, est un acheminement vers le totalitarisme. »

de la classe ouvrière : quelle que soit la branche professionnelle, quelle que soit l'implantation géographique, quelle que soit l'entreprise, les droits sont les mêmes. Dans le domaine de la santé, de la retraite, c'est la solidarité ouvrière qu'elle organise : les bien-portants versent pour les malades, les actifs pour les retraités... Le salarié n'est plus dépendant du bon vouloir de son patron.

C'est un acquis considérable qui unifie tous les salariés et, à ce titre, la Sécurité sociale constitue une position de la classe ouvrière dans le monde capitaliste.

L'ordonnance du 4 octobre institue donc les **Caisses primaires et les Caisses régionales de Sécurité sociale (CPSS et CRSS)**, créées avec des personnels des institutions d'assurances sociales préexistantes. Elles gèrent :

Pour les CPSS, l'assurance maladie, maternité, accidents du travail, maladies professionnelles en ce qui concerne les incapacités temporaires ;

Pour les CRSS, l'invalidité, les retraites et aussi les accidents du travail et les maladies professionnelles en ce qui concerne les incapacités permanentes ainsi que le calcul des cotisations employeur en matière d'Accidents du travail.

Elles sont chapeautées par la **Fédération Nationale des Organismes de Sécurité Sociale (FNOSS)**.

La question des Allocations familiales

Contre la volonté de Georges Buisson, le gouvernement, cédant devant les adversaires de la caisse unique, décide que les prestations familiales ne sont pas traitées par les Caisses de Sécurité sociale, mais confiées à des Caisses d'Allocations Familiales (CAF), chapeautées par une **Union Nationale des Caisses d'Allocations Familiales (UN-CAF)**. Il faut se souvenir qu'à l'origine c'est le patronat, notamment chrétien,

80 ANS DE LA SÉCU

qui a créé les caisses d'allocations familiales pour verser un sursalaire « aux pères de famille ». Par contre, Buisson obtiendra l'abandon du « sursalaire familial » et la création de prestations familiales (allocation maternité, allocations pré et postnatales, allocation de salaire unique, allocations familiales) destinées aux enfants. Exit le « sursalaire familial » !

L'intégration des accidents du travail

Le patronat était totalement opposé à cette intégration des accidents du travail dans les caisses primaires et régionales de la Sécurité sociale ; surtout parce que cette gestion implique que la Sécurité sociale pénètre au sein des entreprises, recense les accidents du travail, examine les mesures de prévention, puisque le taux de la cotisation accident du travail en dépend. Bref, le patron n'est plus totalement maître chez lui !

L'intégration du chômage.

La question d'intégrer dans la Sécurité sociale l'indemnisation du chômage a été discutée, mais abandonnée. La France est en ruine et il n'y aura pas de chômage pendant longtemps puisqu'il faut reconstruire. Dans les discussions, la question du chômage n'est pas une urgence⁴.

La cotisation unique

Contradictoirement avec la segmentation des assurances privées qui spécialisent les cotisations, la Sécurité sociale unifie le financement.

À l'origine, la cotisation de sécurité sociale sert au financement, indistinctement, de tous les risques. Ce n'est qu'avec les ordonnances de 1967 (nous y reviendrons) que la distinction se fera. Mais malgré tout, encore aujourd'hui, cette distinction est purement comptable. L'ensemble des fonds collectés par les cotisations abonde, au jour le jour, les caisses pour leur permettre de servir les prestations sans que soit distingué l'origine des fonds versés.

À propos des cotisations, il faut signaler que, pour justifier la présence des employeurs dans les Conseils d'Administration, a été créée la distinction fallacieuse entre cotisation patronale et cotisation salariale. Distinction fal-

lacieuse, car cotisation salariale et cotisation patronale ne font qu'un dans les livres de comptes du patronat. Les soi-disant « **charges salariales** » sont inscrites dans le compte 64 « **Charges de personnel** » au même titre que le salaire lui-même et en constituent un des éléments.

Le mouvement syndical et en particulier notre confédération CGT-FO, a toujours considéré que les cotisations, tant les « patronales » que les « salariales », constituaient un **salaire différé**, mis en commun par tous les salariés afin de subvenir à leurs besoins. C'est ce qui fait de la Sécu la propriété des travailleurs salariés. Comme le disait l'ouvrier gantier de Grenoble (voir Combat Social de mars 2025), c'est « **sa propriété qu'on lui remet, c'est son bien qu'il dépense.** »

L'ordonnance prévoit que de nombreux assurés sont exonérés de cotisations : les retraités sans activité ; les handicapés ; les bénéficiaires d'une pension d'invalidité ; les bénéficiaires d'une rente accident du travail ; les chômeurs. Bref, ceux que les gouvernements successifs taxeront avec la CSG à partir de 1991 !

Le patronat n'a jamais accepté le salaire différé qui lui a été imposé par le rapport de force dans une situation où, comme l'a dit Pierre Laroque : « **Le patronat était en position de faiblesse, il faut le dire, d'avoir compté dans ses rangs une fraction non négligeable de collaborateurs** ».

L'ordonnance du 19 octobre 1945

Une fois le cadre organisationnel fixé, une nouvelle ordonnance va déterminer les bénéficiaires et leurs droits. Cet extraordinaire document établit les droits financés par le salaire différé. Nombreux sont les droits qui sont toujours, aujourd'hui, garantis par la Sécurité sociale.

- L'article 5 établit les droits des « **travailleurs étrangers (qui) sont assurés obligatoirement dans les mêmes conditions que les travailleurs français** » et qui gardent, quel que soit leur avenir, le bénéfice de l'assurance vieillesse.
- Les articles 32 à 44 organisent ce qu'on appelle « **la longue maladie** » qui permet à l'assuré malade d'être indemnisé pendant trois ans.
- L'ordonnance instaure l'exonération du ticket modérateur (à l'époque de 20 % sur tous les actes, les médicaments et les tarifs hospitaliers) pour les malades atteints d'une affection de longue durée.

Mais c'est dans le domaine de la retraite que le bouleversement est le plus important. L'ordonnance du 19 octobre supprime la capitalisation pour le service de la retraite et lui substitue la répartition. La pension n'est plus le résultat aléatoire de l'épargne, mais résulte des règles communes à tous les salariés du privé selon le nombre d'années d'activité et des salaires perçus.

L'article 70 prévoit que « **les périodes pour lesquelles l'assuré a bénéficié des prestations maladie, maternité, invalidité, accident du travail ainsi que celles pour lesquelles il s'est trouvé avant l'âge de 65 ans en état de chômage involontaire constaté et les périodes pendant lesquelles l'assuré était présent sous les drapeaux pour son service militaire légal par suite de mobilisation ou comme volontaire en temps de guerre sont prises en considération en vue de l'ouverture des droits à pension.** »

Certes le montant de la retraite est, alors, particulièrement bas (20 % du salaire de base), mais les règles qui caractérisent notre système de répartition sont, déjà, toutes là :

- la pension comme continuité du salaire (le salaire des dix meilleures années) ;
- La notion d'âge légal de départ en retraite garantissant une retraite à taux plein ;
- L'assimilation de périodes non cotisées à des trimestres cotisés ;
- La pension de réversion.

La convention collective du personnel et l'unité de la Sécurité sociale

Parce que la Sécurité sociale n'est pas une institution d'État, les caisses de Sécurité sociale ont le statut d'organismes privés chargés d'un service public. Les agents de la Sécurité sociale ne sont pas fonctionnaires et relèvent du droit privé.

Une première convention collective est signée en 1946 par la FEC-CGT (qui deviendra la FEC CGT-FO après la scission) étendue en février 1947 au personnel des CAF malgré l'autonomie de la branche Famille consacrée par la loi.

On voit bien là combien l'unité de la Sécurité sociale est liée au combat de la FEC-FO pour une convention collective unique du personnel de l'institution. La CFTC rejoindra par la suite cette CCNT.

Ainsi l'unité de la Sécurité sociale et des CAF, refusée par de Gaulle et son gouvernement, se trouve réalisée pour le personnel dans la convention collective.

⁴ Ce n'est qu'en 1958, avec la création de l'UNEDIC qu'un régime d'assurance chômage verra le jour, porté en particulier par André Bergeron, secrétaire général de Force ouvrière.



ÉCLAIRON L'ENTREPRISE À LA LUMIÈRE DU SOCIAL

Chaque jour et depuis plus de 30 ans, nos équipes pluridisciplinaires composées d'experts-comptables, de juristes et consultants en relations sociales, d'économistes, d'industriels et de spécialistes en matière de santé, sécurité et conditions de travail se mobilisent au service des représentants du personnel et uniquement pour eux.

Notre mission commune est de veiller à ce que l'humain et le progrès social restent au cœur des dynamiques des organisations, qu'elles soient privées ou publiques. Pour cela, nos experts mobilisent collectivement leurs savoir-faire et leurs expériences pour vous être toujours plus utiles et plus proches de vos enjeux.

Syncéa a pour vocation de vous apporter ses expertises, ses conseils, ses formations et son accompagnement tout au long de vos mandats et au service de votre engagement.